

1. Fonds propres, provisions pour risques et charges et dettes à plus d'un an

1000	<u>Capital</u>	[P]	I.
1000	<u>Capital souscrit</u>	[P]	I.A.
1010	<u>Capital non appelé (-)</u>	[P]	I.B.
1020	Capital amorti	[P]	I.A.
1090	Compte de l'exploitant	[P]	I.A.
11.	<u>Primes d'émission</u>	[P]	II.
12.	<u>Plus-values de réévaluation</u>	[P]	III.
120	<u>Plus-values de réévaluation sur immobilisations incorporelles</u>		
121	<u>Plus-values de réévaluation sur immobilisations corporelles [2]</u>		
1210	Quotité non amortie de la plus-value		
1211	Quotité amortie de la plus-value		
122	<u>Plus-values de réévaluation sur immobilisations financières [2]</u>		
123	<u>Plus-values de réévaluation sur stocks</u>		
124	<u>Reprise de réduction de valeur sur placements de trésorerie</u>		
13.	<u>Réserves</u>	[P]	IV.
1300	<u>Réserve légale</u>	[P]	IV.A.
131	<u>Réserves indisponibles</u>	[P]	IV.B.
1310	<u>Réserve pour actions propres</u>	[P]	IV.B.1.
1311	<u>Autres réserves indisponibles</u>	[P]	IV.B.2.
132	<u>Réserves immunisées</u>	[P]	IV.C.
1320	Réserves immunisées (taxation étalée)		
1321	Autres réserves immunisées		
1330	<u>Réserves disponibles</u>	[P]	IV.D.
14.	<u>Bénéfice reporté (ou Perte reportée (-))</u>	[P]	V.
1400	Bénéfice reporté		
1410	Perte reportée (-)		
15.	<u>Subsides en capital (ou en investissement)</u>	[P]	VI.
1500	Subsides en capital		
1510	Quotité amortie des subsides (-)		
16.	<u>Provisions et impôts différés</u>	[P]	VII.

1600	<u>Provisions pour pensions et obligations similaires</u>	[P]	VII.A.1.
1610	<u>Provisions pour charges fiscales</u>	[P]	VII.A.2.
1620	<u>Provisions pour grosses réparations et gros entretien</u>		VII.A.3.
163 à 165	<u>Provisions pour autres risques et charges [4]</u>	[P]	VII.A.4.
1650	Provision modération salariale		
168	<u>Impôts différés</u>	[P]	VII.B.
1680	<u>Impôts différés afférents à des subsides en capital</u>		
1681	<u>Impôts différés afférents à des plus-values réalisées sur immobilisations incorporelles</u>		
1682	<u>Impôts différés afférents à des plus-values réalisées sur immobilisations corporelles</u>		
1687	<u>Impôts différés afférents à des plus-values réalisées sur titres émis par le secteur public belge</u>		
1688	<u>Impôts différés étrangers</u>		
169	Provision de risques et charges diverses	[P]	VIII.D.
1690	Provision pour litiges en cours		
1691	Provisions pour amendes, double droit et pénalité		
1692	Provisions pour propre assureur		
1693	Provisions pour indemnités en faveur du personnel en cas de liquidation		
1694	Provisions pour prépension		
1695	Fonds de prévoyance sociale		
1696	Provisions pour remise en état des immeubles loués		
1698	Provisions pour remise en état de terrains pollués		
1699	Provisions pour risques divers		
17.	<u>Dettes à plus d'un an</u>	[P]	VIII.
170	<u>Emprunts subordonnés</u>	[P]	III.A.1.
1700	<u>Convertibles</u>		
1701	<u>Non convertibles</u>		
171	<u>Emprunts obligatoires non subordonnés</u>	[P]	VIII.A.2.
1710	<u>Convertibles</u>		
1711	<u>Non convertibles</u>		
1719	Obligations à placer		
1720	<u>Dettes de location-financement et assimilées</u>	[P]	III.A.3.
173	<u>Etablissements de crédit</u>	[P]	III.A.4.
1730	<u>Dettes en compte</u>		
1731	<u>Promesses</u>		
1732	<u>Crédits d'acceptation</u>		
1733	Emprunt hypothécaire		

1734	Emprunt sur warrants	
174	<u>Autres emprunts</u>	[P] III.A.5.
1740	Financement A	
1741	Financement B	
175	<u>Dettes commerciales</u>	[P] VIII.B.
1750	<u>Fournisseurs</u>	[P] III.B.1.
1751	<u>Effets à payer</u>	[P] III.B.2.
176	<u>Acomptes reçus sur commandes</u>	[P] VIII.C.
178	<u>Cautionnements reçus en numéraire</u>	[P] VIII.D.
179	<u>Dettes diverses</u>	[P] VIII.D.
1790	Avances permanentes des administrateurs	
1791	Avances permanentes des actionnaires - associés actifs	
1792	Rentes viagères comptabilisées	

18. Liaison des établissements et succursales

19. Résultat d'exploitation

190 Résultat d'exploitation

2. Frais d'établissement, actifs immobilisés et créances à plus d'un an

20. Frais d'établissement [5] [A] I.

200	<u>Frais de constitution et d'augmentation de capital</u>	
2001	Frais portés à l'actif	
2009	Amortissements actés	
201	<u>Frais d'émission d'emprunts</u>	
2011	Frais porté à l'actif	
2019	Amortissements actés	
202	<u>Autres frais d'établissement</u>	
204	<u>Frais de restructuration</u>	
2041	Frais portés à l'actif	
2049	Amortissements actés	
205	Frais consentis sur le plan écologique	
2051	Remise en état des sites pollués	
2052	Amélioration du matériel anti-polluant	
2059	Amortissements actés	

21. Immobilisations incorporelles [6] [A] II.

210	<u>Frais de recherche et développement</u>	
2101	Frais portés à l'actif	
2109	Amortissements ou réductions de valeur actés	
211	<u>Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires</u>	

2110	Frais portés à l'actif	
2119	Amortissements ou réductions de valeur actés	
212	<u>Goodwill</u>	
2120	Dépenses portées à l'actif (coût d'acquisition)	
2129	Amortissements ou réductions de valeur actés	
213	<u>Acomptes versés</u>	
2130	Acomptes versés	
2139	Amortissements ou réductions de valeur actés	
214	Surprix afférents à l'acquisition d'une participation	
215	Logiciels	
2150	Logiciels standard d'application	
2159	Amortissements actés	

22. Terrains et constructions [6] [A] III.A.

220	<u>Terrains</u>	
2200	Prix d'acquisition	
2201	Frais d'acquisition et de mise en état	
2202	Intérêts intercalaires	
2208	Plus-values actées	
2209	Amortissements ou réductions de valeur actés	
221	<u>Constructions</u>	
2210	Prix d'acquisition	
2211	Frais d'acquisition et de mise en état	
2212	Intérêts intercalaires	
2218	Plus-values actées	
2219	Amortissements actés	
222	<u>Terrains bâtis [7]</u>	
223	<u>Autres droits réels sur des immeubles</u>	
2230	Prix d'acquisition	
2231	Frais d'acquisition	
2232	Intérêts intercalaires	
2238	Plus-values actées	
2239	Amortissements actés	

23. Installations, machines et outillage [6] [A] III.B.

230	Installations techniques et machines	
2300	Prix d'acquisition	
2301	Frais de mise en état	
2308	Plus-values actées	
2309	Amortissements actés	
231	Autres installations	
2310	Prix d'acquisition	

2311	Frais de mise en état		
2318	Plus-values actées		
2319	Amortissements actés		
232	Outils		
2320	Prix d'acquisition		
2321	Frais de mise en état		
2328	Plus-values actées		
2329	Amortissements actés		
233	Pièces de rechange		
2330	Prix d'acquisition		
2331	Frais de mise en état		
2338	Plus-values actées		
2339	Amortissements actés		
234	Matériel publicitaire ou de démonstration		
2340	Prix d'acquisition		
2341	Frais de mise en état		
2348	Plus-values actées		
2349	Amortissements actés		
235	Emballages récupérables		
2350	Prix d'acquisition		
2351	Frais de mise en état		
2358	Plus-values actées		
2359	Amortissements actés		
24.	<u>Mobilier et matériel roulant</u> [6]		
240	Mobilier et matériel de bureau		
2400	Prix d'acquisition		
2401	Frais de mise en état		
2408	Plus-values actées		
2409	Amortissements actés		
241	Matériel roulant		
2410	Prix d'acquisition		
2411	Frais de mise en état		
2418	Plus-values actées		
2419	Amortissements actés		
25.	<u>Immobilisations détenues en location-financement et droits similaires</u> [6]	[A]	III.D.
2500	<u>Terrains et constructions</u>		
2510	<u>Installations, machines et outillage</u>		
2520	<u>Mobilier et matériel roulant</u>		
26.	<u>Autres immobilisations corporelles</u> [6]	[A]	III.E.
2600	Cheptel de reproduction - de cirque - de spectacle		
2610	Frais d'aménagement de biens loués		
2620	Immobilisations en réserves		
2630	Autres immobilisations		
2640	Bien détenus en nu-propriété		
2650	Immobilisations désaffectées		
27.	<u>Immobilisations corporelles en cours et comptes versés</u> [6]	[A]	III.F.
2790	Investissements de l'exercice		
2798	Amortissements de l'exercice précédent		
2799	Amortissements de l'exercice		
28.	<u>Immobilisations financières</u>	[A]	IV
280	<u>Participation dans des entreprises liées</u>	[A]	IV.A .1.
2800	<u>Valeur d'acquisition</u>		
2801	<u>Montants non appelés (-)</u>		
2808	<u>Plus-values actées</u>		
2809	<u>Réductions de valeur actées (-)</u>		
281	<u>Créances sur les entreprises liées</u>	[A]	IV.A.2.
2810	<u>Créances en compte</u>		
2811	<u>Effets à recevoir</u>		
2812	<u>Titres à revenu fixe</u>		
2817	<u>Créances douteuses</u>		
2819	<u>Réductions de valeur actées (-)</u>		
282	<u>Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation</u>	[A]	IV.B.1.
2820	<u>Valeur d'acquisition</u>		
2821	<u>Montants non appelés (-)</u>		
2828	<u>Plus-values actées</u>		
2829	<u>Réductions de valeur actées (-)</u>		
283	<u>Créances sur des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation</u>	[A]	IV.B.2.
2830	<u>Créances en compte</u>		
2831	<u>Effets à recevoir</u>		
2832	<u>Titres à revenu fixe</u>		
2837	<u>Créances douteuses</u>		
2838	<u>Réductions de valeur actées (-)</u>		
284	<u>Autres actions et parts</u>	[A]	IV.C.1.
2840	<u>Valeur d'acquisition</u>		
2841	<u>Montants non appelés (-)</u>		
2848	<u>Plus-values actées</u>		

2849	<u>Réductions de valeur actées (-)</u>	
285	<u>Autres créances</u>	[A] IV.C.2.
2850	<u>Créances en compte</u>	
2851	<u>Effets à recevoir</u>	
2852	<u>Titres à revenu fixe</u>	
2857	<u>Créances douteuses</u>	
2858	<u>Réductions de valeur actées (-)</u>	
288	<u>Cautionnements versés en numéraire</u>	[A] IV.C.2.
29.	<u>Créances à plus d'un an</u>	[A] V.
290	<u>Créances commerciales</u>	[A] V.A.
2900	<u>Clients</u>	
2901	<u>Effets à recevoir</u>	
2906	<u>Acomptes versés</u> [8]	
2907	<u>Créances douteuses</u>	
2909	<u>Réductions de valeur actées (-)</u>	
291	<u>Autres créances</u>	[A] V.B.
2910	<u>Créances en compte</u>	
2911	<u>Effets à recevoir</u>	
2912	Créances sur administrateurs / associés actifs	
2917	<u>Créances douteuses</u>	
2919	<u>Réductions de valeur actées (-)</u>	
299	Mouvements de l'année [6]	
2990	Investissements de l'année en cours	
2991	Investissements / Immobilisations corporelles	
2992	Investissements / Immobilisations incorporelles	
2993	Investissements provisoires mensuels	

3. Stocks et commandes en cours d'exécution.

30.	<u>Approvisionnements - Matières premières</u> [9]	[A] VI.A.1.
3000	<u>Valeur d'acquisition</u> [10]	
3009	<u>Réductions de valeur actées (-)</u> [11]	
31.	<u>Approvisionnements - Fournitures</u> [9]	[A] VI.A.1.
3100	<u>Valeur d'acquisition</u> [10]	
3109	<u>Réductions de valeur actées (-)</u> [11]	
32.	<u>En-cours de fabrication</u> [9]	[A] VI.A.2.
3200	<u>Valeur d'acquisition</u>	
3209	<u>Réductions de valeur actées (-)</u> [11]	

33.	<u>Produits finis</u> [9]	[A] VI.A.3.
3300	<u>Valeur d'acquisition</u> [10]	
3310	Bétail	
3320	Pépinières	
3330	Produits mis en dépôt	
3340	Produits mis en consignation	
3399	<u>Réductions de valeur actées (-)</u> [11]	

34.	<u>Marchandises</u> [9]	[A] VI.A.4.
3400	<u>Valeur d'acquisition</u> [10]	
3409	<u>Réductions de valeur actées (-)</u> [11]	

35.	<u>Immeubles destinés à la vente</u> [9]	[A] VI.A.5.
3500	<u>Valeur d'acquisition</u> [10]	
3509	<u>Réductions de valeur actées (-)</u> [11]	
351	Immeubles acquis - régime T.V.A.	
3510	Valeur d'acquisition	
3519	Réductions de valeur actées (-)	
352	Immeuble acquis - régime droit d'enregistrement	
3520	Valeur d'acquisition	
3529	Réductions de valeur actées (-)	

36.	<u>Acomptes versés sur achats pour stocks</u>	[A] VI.A.6.
3600	<u>Acomptes versés</u>	
3609	<u>Réductions de valeur actées (-)</u> [11]	

37.	<u>Commandes en cours d'exécution</u> [12]	[A] VI.B.
3700	<u>Valeur d'acquisition</u>	
3710	<u>Bénéfice pris en compte</u>	
3719	<u>Réductions de valeur actées (-)</u> [11]	

4. Créances et dettes à un an au plus

40.	<u>Créances commerciales</u> [13]	
400	<u>Clients</u> [14]	[A] VII.A. [P] IX.C.1.
4000	Clients - Facturations	
4001	Clients - Ventes au comptant	
4002	Clients - Retenues de garanties	
4004	Clients - Facture à établir	
401	<u>Effets à recevoir</u>	[A] VII.A.
404	<u>Produits à recevoir</u> [15]	[A] VII.A.
406	<u>Acomptes versés</u> [8]	[A] VII.A.

407	<u>Créances douteuses</u>	[A]	VII.A.	4330	<u>Etablissements de crédit - Dettes en compte courant</u> [17]	[P]	IX.B.1.
409	<u>Réductions de valeur actées (-)</u>	[A]	VII.A.	4390	<u>Autres emprunts</u>	[P]	IX.B.2.
41.	<u>Autres créances</u> [13]	[A]	VII.B.	44.	<u>Dettes commerciales</u>		
4100	<u>Capital appelé, non versé</u>			4400	<u>Fournisseurs</u> [18]	[A]	VII.A.
4101	Souscripteur			4410	<u>Effets à payer</u>	[P]	IX.C.1.
4102	Apporteur			4440	<u>Factures à recevoir</u> [19]	[P]	IX.C.1.
4103	Appel de fonds			45.	<u>Dettes fiscales, salariales et sociales</u>		
4104	Actionnaires défaillants			450	<u>Dettes fiscales estimées</u>	[P]	IX.E.1.
4105	Obligataires			4500 à			
4106	Avances aux administrateurs et associés			4504	<u>Impôts belges sur le résultat</u>		
411	<u>T.V.A. à récupérer</u>			4505 à			
4110	T.V.A. à récupérer (solde c/c T.V.A.)			4507	<u>Autres impôts et taxes belges</u>		
4111	T.V.A. à récupérer : révisions diverses			4508	<u>Impôts et taxes étrangers</u>		
4114	T.V.A. à récupérer : révisions notes de crédit			451	<u>T.V.A. à payer</u>	[P]	IX.E.1.
412	<u>Impôts et précomptes à récupérer</u>			4510	T.V.A. à payer (solde c/c T.V.A.)		
4120 à				4511	T.V.A. à payer : rectifications sur opérations diverses		
4124	<u>Impôts belges sur le résultat</u>			4512	T.V.A. à payer : rectifications sur notes de crédit		
4125 à				452	<u>Impôts et taxes à payer</u>	[P]	IX.E.1.
4127	<u>Autres impôts et taxes belges</u>			4520 à			
4128	<u>Impôts et taxes étrangers</u>			4524	<u>Impôts belges sur le résultat</u>		
414	<u>Produits à recevoir</u>			4525 à			
4140	Indemnités sur sinistre à recevoir			4527	<u>Autres impôts et taxes belges</u>		
4141	Subsides à recevoir			4528	<u>Impôts et taxes étrangers</u>		
4142	Primes et redevances à recevoir			453	<u>Précomptes retenus</u>	[P]	IX.E.1.
4143	Loyers à recevoir			4530	Précompte retenu à verser		
4144	Commissions à recevoir			4533	Précompte afférant au co-contractant non enregistré		
4145	Intérêts à recevoir			454	<u>Office national de la sécurité sociale</u>	[P]	IX.E.2.
4146	Coupons à recevoir			4540	O.N.S.S. relatif à l'entreprise		
4160	<u>Créances diverses</u>			4543	O.N.S.S. afférant au co-contractant non enregistré		
4170	<u>Créances douteuses</u>			4550	<u>Rémunérations</u>	[P]	IX.E.2.
4180	<u>Cautionnements versés en numéraire</u>			4558	Provisions pour primes de fin d'année x		
4190	<u>Réductions de valeur actées (-)</u>			456	<u>Pécules de vacances</u>	[P]	IX.E.2.
42.	<u>Dettes à plus d'un an échéant dans l'année</u> [16] [P]	IX.A.		4560	Pécule de vacances employés - provisions		
	(même subdivision que le compte 17)			4561	Pécule de vacances ouvriers - provisions		
43.	<u>Dettes financières</u>	[P]	IX.B.	4590	<u>Autres dettes sociales</u>	[P]	IX.E.2.
4300	<u>Etablissements de crédit - Emprunts en compte à terme fixe</u>	[P]	IX.B.1.	46.	<u>Acomptes reçus sur commandes</u>	[P]	IX.D.
4310	<u>Etablissements de crédit - Promesses</u>	[P]	IX.B.1.	4600	Acomptes reçus sur commandes		
4320	<u>Etablissements de crédit - Crédits d'acceptation</u>	[P]	IX.B.1.				

47.	<u>Dettes découlant de l'affectation du résultat</u>	[P]	IX.F.
4700	<u>Dividendes et tantièmes d'exercices antérieurs</u>		
4710	<u>Dividendes de l'exercice</u>		
4720	<u>Tantièmes de l'exercice</u>		
4730	<u>Autres allocataires</u>		
48.	<u>Dettes diverses</u>	[P]	IX.F.
4880	<u>Obligations et coupons échus</u>		
4810	Capital en formation		
4820	Capital à rembourser		
4830	Avances en compte courant des administrateurs et associés		
4880	<u>Cautionnements reçus en numéraire</u>		
4890	<u>Autres dettes diverses</u>		
4891	Emballages consignés		
49.	<u>Comptes de régularisation et comptes d'attente</u>		
4900	<u>Charges à reporter</u>	[A]	X.
4910	<u>Produits acquis</u>	[A]	X.
4920	<u>Charges à imputer</u>	[P]	X.
4930	<u>Produits à reporter</u>	[P]	X.
496	Ecarts de conversion positifs sur... [31]	[A]	X.
497	Ecarts de conversion négatif sur... [31]	[P]	X.
498	Ventilation T.V.A. (voir 411 et 451)		
49800	T.V.A. compte courant		
49854	T.V.A. à payer sur chiffre d'affaires (case 54)		
49855	T.V.A. à payer intracommunautaire (case 55)		
49856	T.V.A. à payer co-contractant (case 56)		
49857	T.V.A. à payer hors UE (case 57)		
49859	T.V.A. à récupérer (case 59)		
49861	T.V.A. à payer rectifications sur O.D. (case 61)		
49862	T.V.A. à récupérer rectifications sur O.D. (case 62)		
49863	T.V.A. à payer sur notes de crédit fournisseurs (case 63)		
49864	T.V.A. à récupérer rectifications sur notes de crédit clients (case 64)		
49870	Transfert à 411 ou 451		
499	<u>Comptes d'attente</u>		
4998	Compte entreprise / client		
4999	Compte d'ouverture - clôture		

5. Placements de trésorerie et valeurs disponibles

50.	<u>Actions propres</u>	[A]	VIII.A.
------------	-------------------------------	-----	---------

51.	<u>Actions et parts</u>	[A]	VIII.B.
5100	<u>Valeur d'acquisition</u>		
5101	<u>Montants non appelés (-)</u>		
5109	<u>Réductions de valeur actées (-)</u>		
52.	<u>Titres à revenu fixe</u>	[A]	VIII.B.
5200	<u>Valeur d'acquisition</u>		
5209	<u>Réductions de valeur actées (-)</u>		
53.	<u>Dépôts à terme</u>	[A]	VIII.B.
5300	<u>De plus d'un an</u>		
5310	<u>De plus d'un mois et à un an au plus</u>		
5320	<u>D'un mois au plus</u>		
5399	<u>Réductions de valeur actées (-)</u>		
54.	<u>Valeurs échues à l'encaissement</u> [20]	[A]	IX.
55.	<u>Etablissements de crédit</u> [21]	[A]	IX.
5500 à			
5590	<u>Comptes ouverts auprès de divers établissements, à subdiviser en :</u>		
...0	<u>Comptes courants</u>		
...1	<u>Chèques émis (-)</u> [22]		
...9	<u>Réductions de valeur actées (-)</u>		
56.	<u>Office des chèques postaux</u>	[A]	IX.
5600	<u>Compte courant</u>		
5610	<u>Chèques émis (-)</u> [22]		
57.	<u>Caisses</u>	[A]	IX.
5700 à			
5760	<u>Caisses - espèces</u>		
5770	<u>Caisses - monnaies étrangères</u>		
5780	<u>Caisses - timbres</u>		
5790	<u>Caisses - titres ou chèques-repas</u>		
58.	<u>Virements internes</u>		
5800	<u>Transferts</u>		

6. Charges

60.	<u>Approvisionnements et marchandises</u> [23]	[R]	II.A.
------------	---	-----	-------

6000	<u>Achats de matières premières</u>	[R]	II.A.1.	6110	Fournitures de bureau et imprimés
6010	<u>Achats de fournitures</u>	[R]	II.A.1.	6111	Livres, prospectus et documentation
6020	<u>Achats de services, travaux et études</u>	[R]	II.A.1.	6112	Petit matériel
6030	<u>Sous-traitances générales</u>	[R]	II.A.1.	6113	Produits d'entretien
6040	<u>Achats de marchandises</u>	[R]	II.A.1.	6114	Produits de consommation non repris en 60
6050	<u>Achats d'immeubles destinés à la vente</u>	[R]	II.A.1.	6115	Consommation eau
6060	Frais accessoires sur achats			6116	Consommation gaz
6061	Transports			6117	Consommation électricité
6062	T.V.A. non déductible			6118	Consommation mazout
6063	Droits de douanes			612	Services extérieurs - Organismes prestataires
6064	Assurances			6120	Secrétariats sociaux
6065	Autres frais accessoires			6121	Prestations informatives
6066	Transferts aux comptes principaux (600 à 605)			6122	Services factors
6080	<u>Remises, ristournes et rabais obtenus (-) [24]</u>	[R]	II.A.1.	6123	Bureaux d'études
609	<u>Variation des stocks</u>	[R]	II.A.2.	6124	Organismes financiers
6090	<u>de matières premières</u>			6125	Contrôle technique (voitures etc.)
60900	Variation des stocks matières premières (stock départ)			6126	Contrôle technique (utilitaires)
60901	Variation des stocks matières premières (stock fin)			6127	Redevances et royalties sur brevets
6091	<u>de fournitures</u>			6128	Redevances et royalties sur licences
60910	Variation des stocks fournitures (stock départ)			613	Assurances - autres que pour le personnel
60911	Variation des stocks fournitures (stock fin)			6130	Assurance incendie
6094	<u>de marchandises</u>			6131	Assurance vol
60940	Variation des stocks marchandises (stock départ)			6132	Assurance perte de bénéfice
60941	Variation des stocks marchandises (stock fin)			6133	Assurance tempête, grêle, intempéries
6095	<u>d'immeubles achetés destinés à la vente</u>			6134	Assurance matériel roulant (voitures etc.)
61.	<u>Services et biens divers</u>	[R]	II.B.	6135	Assurance matériel roulant (utilitaires)
	<i>Cette rubrique doit être adaptée à la nature et aux besoins d'information de l'entreprise.</i>			6136	Assurance responsabilité risques civils
	Première possibilité : subdivision par nature de frais			6137	Assurance responsabilité risques professionnels
610	Location, charges d'entretien et de réparations			6138	Assurance transport de marchandises
6100	Charges locatives terrains			6139	Assurance crédit
6101	Charges locatives constructions			614	Transport et frais y afférents sur ventes
6102	Charges locatives machines, matériel, outillage			6140	Transport sur vente (opération générale)
6103	Charges locatives matériel roulant (voitures etc.)			6141	Transport maritime
6104	Charges locatives matériel roulant (utilitaires)			6142	Transport voie d'eau
6105	Entretien et réparations - terrains			6143	Transport ferroviaire
6106	Entretien et réparations - constructions			6144	Transport par route
6107	Entretien et réparations - machines, matériel, outillage			6145	Transport par air
6108	Entretien et réparations - matériel roulant (voitures etc.)			6146	Autres frais de transport
6109	Entretien et réparations - matériel roulant (utilitaires)			6147	Transport à l'intérieur de l'entreprise
611	Fournitures diverses et énergie			6148	Prestation d'appareils de levage
				6149	Transport en dehors de l'entreprise sans rapport aux ventes
				615	Rétributions de tiers - (325.50)
				6150	Commissions sur ventes

6151 Commissions sur achats
 6152 Honoraires comptables
 6153 Honoraires architectes
 6154 Honoraires médecins
 6155 Honoraires vétérinaires
 6156 Honoraires experts
 6157 Honoraires avocats
 616 P.T.T. - Communication
 6160 Frais postaux
 6161 Frais de port
 6162 Téléphone, GSM, proximus
 6163 Téléx, fax, Internet
 6165 Frais de déplacement (partie carburant et financement)
 6166 Frais de déplacement (autres frais)
 6167 Frais de déplacement à l'étranger
 6168 Frais de réception limités
 6169 Frais de réception non limités
 617 Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise
 6170 Personnel intérimaire
 6171 Personnes mises à disposition
 618 Rémunérations, primes pour assurances extra-légales, pensions de retraite et de survie des administrateurs et gérants qui ne sont pas attribués en vertu d'un contrat de travail [25]
 6180 Rémunérations - émoluments - traitements
 6181 Prolongement des rémunérations
 61810 Assurances sociales travailleur indépendant
 61811 Avantages de toutes natures
 61812 Assurance-vie
 61813 Prélèvements
 61814 Autres
 6184 Charges patronales pour assurances extra-légales
 61840 Assurance accident
 61841 Assurance-groupe
 61842 Assurance dirigeant d'entreprise
 6187 Pension de retraite et de survie
 6188 Honoraires d'administrateurs/gérants indépendants
 619 Frais de notoriété
 6190 Publicités et annonces
 6191 Affiches, imprimés, catalogues, échantillons, annonces, films et frais postaux y afférant

6192 Participation aux foires, expositions, missions
 6193 Frais d'étalage de démonstration
 6194 Cadeaux et fleurs limités
 6195 Cadeaux et fleurs non limités
 6196 Cotisations
 6197 Dons et libéralités
 Variante : Subdivision par destination ou par section de coûts
 6110 Frais de locaux
 6120 Frais du matériel
 6130 Frais du matériel roulant
 6140 Frais administratifs
 6150 Frais de distribution
 6160 Frais commerciaux
 6170 Personnel intérimaire
 6180 Rémunérations, primes pour assurances extra-légales, pensions de retraite et de survie des administrateurs et gérants qui ne sont pas attribués en vertu d'un contrat de travail.
62. Rémunérations, charges sociales et pensions [R] II.C.
Cette rubrique doit être adaptée à la nature et aux besoins d'information de l'entreprise.
Rémunérations et avantages sociaux directs
Administrateurs ou gérants
 6201 Personnel de direction
 6202 Employés
 6203 Ouvriers
 6204 Autres membres du personnel
Cotisations patronales d'assurances sociales
 6210 Cotisations ONSS
 6211 Fonds fermeture
 6212 Cotisation horeca
 6213 Cotisation modération salariale
 6214 Cotisation compensatoire
 6215 Fonds solidarité
 6216 Primes intempéries, de fidélité
Primes patronales pour assurances extra-légales
 6220 Assurance-groupe

6221	Cotisation assurance	
623	<u>Autres frais du personnel</u>	
6230	Assurance accident loi - RC	
6231	Service médical	
6232	Assurance salaire garanti	
6233	Abonnements sociaux	
6234	Repas en mission	
6235	Vêtements de travail	
6236	Frais de formation	
6237	Chèques repas	
6238	Fêtes patronales	
624	<u>Pensions de retraite et de survie</u>	
6240	<u>Administrateurs ou gérants</u>	
6241	<u>Personnel</u>	
625	Avantages sociaux exonérés de nécessité	
626	Avantages sociaux exonérés de détente	
629	Provisions pour pécules et primes	
6290	Dotations à la provision pour pécules de vacances	
6291	Reprise de la provision pour pécules de vacances	
6293	Dotations à la provision pour prime de fin d'année	
6294	Reprise de la provision pour prime de fin d'année	
63.	<u>Amortissements, réductions de valeur et provisions pour risques et charges</u>	
630	<u>Dotations aux amortissements et aux réductions de valeur sur immobilisations</u>	[R] II.D.
6300	<u>Dotations aux amortissements sur frais d'établissement</u>	
6301	<u>Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles</u>	
6302	<u>Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles</u>	
6308	<u>Dotations aux réductions de valeur sur immobilisations incorporelles</u>	
6309	<u>Dotations aux réductions de valeur sur immobilisations corporelles</u>	
631	<u>Réductions de valeur sur stocks</u>	[R] II.E.
6310	<u>Dotations</u>	
6311	<u>Reprises (-)</u>	
632	<u>Réductions de valeur sur commandes en cours d'exécution</u>	[R] II.E.
6320	<u>Dotations</u>	
6321	<u>Reprises (-)</u>	

633	<u>Réductions de valeur sur créances commerciales à plus d'un an</u>	[R] II.E.
6330	<u>Dotations</u>	
6331	<u>Reprises (-)</u>	
634	<u>Réductions de valeur sur créances commerciales à un an au plus</u>	[R] II.E.
6340	<u>Dotations</u>	
6341	<u>Reprises (-)</u>	
635	<u>Provisions pour pensions et obligations similaires</u>	[R] II.F.
6350	<u>Dotations</u>	
6351	<u>Utilisations et reprises (-)</u>	
636	<u>Provisions pour grosses réparations et gros entretien</u>	[R] II.F.
6360	<u>Dotations</u>	
6361	<u>Utilisations et reprises (-)</u>	
637	<u>Provisions pour autres risques et charges</u>	[R] II.F.
6370	<u>Dotations</u>	
6371	<u>Utilisations et reprises</u>	
6375	Provision pour modulation salariale	
6376	Provision pour remise en état d'immeubles loués	
64.	<u>Autres charges d'exploitation</u>	[R] II.G.
640	<u>Charges fiscales d'exploitation</u>	
6400	Taxes environnementales	
6401	Ecotaxes	
6402	Taxe de circulation - matériel roulant (voitures)	
6403	Taxe de circulation - matériel roulant (utilitaires)	
6404	Précompte immobilier	
6405	Droits d'enregistrement et publication légale	
6406	Taxes provinciales et communales	
6407	T.V.A. non déductibles	
6408	Droits de douane et accises	
6410	<u>Moins-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles</u>	
6420	<u>Moins-values sur réalisation de créances commerciales</u>	
643 à		
648	<u>Charges d'exploitation diverses</u>	
6440	Pénalités et amendes déductibles	
6450	Pénalités et amendes non déductibles	
6460	Pertes sur emballages	
6470	Pertes sur créances	
6471	Pertes sur stocks produits périmés	

6490	<u>Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)</u>	
65.	Charges financières	[R] V.
650	<u>Charges des dettes</u>	[R] V.A.
6500	<u>Intérêts, commissions et frais afférents aux dettes</u>	
6501	<u>Amortissements des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement</u>	
6502	<u>Autres charges des dettes</u>	
6503	<u>Intérêts intercalaires portés à l'actif (-)</u>	
651	<u>Réductions de valeur sur actifs circulants [26]</u>	[R] V.B.
6510	<u>Dotations</u>	
6511	<u>Reprises (-)</u>	
6520	<u>Moins-values sur réalisation d'actifs circulants [26]</u>	[R] V.C.
6530	<u>Charges d'escompte de créances</u>	[R] V.C.
6540	<u>Différences de change [27]</u>	[R] V.C.
6550	<u>Ecarts de conversion des devises [27]</u>	[R] V.C.
656	<u>Provisions à caractère financier</u>	[R] V.C.
6560	<u>Dotations</u>	
6561	<u>Utilisations et reprises (-)</u>	
657 à		
659	<u>Charges financières diverses</u>	[R] V.C.
66.	Charges exceptionnelles	[R] VIII.
660	<u>Amortissements et réductions de valeur exceptionnels (dotations)</u>	[R] VIII.A.
6600	<u>sur frais d'établissement</u>	
6601	<u>sur immobilisations incorporelles</u>	
6602	<u>sur immobilisations corporelles</u>	
6610	<u>Réductions de valeur sur immobilisations financières (dotations)</u>	[R] VIII.B.
662	<u>Provisions pour risques et charges exceptionnels</u>	[R] VIII.C.
6620	<u>Dotations</u>	
6621	<u>Utilisations (-)</u>	
6630	<u>Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés</u>	[R] VIII.D.
6640 à		
6680	<u>Autres charges exceptionnelles</u>	[R] VIII.E.
6670	<u>Mali de liquidation</u>	
6690	<u>Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)</u>	

67.	Impôts sur le résultat	[R] X.A.
670	<u>Impôts belges sur le résultat de l'exercice</u>	
6700	<u>Impôts ou précomptes dus ou versés</u>	
6701	<u>Excédent de versements d'impôts et de précomptes portés à l'actif (-)</u>	
6702	<u>Charges fiscales estimées</u>	
671	<u>Impôts belges sur le résultat d'exercices antérieurs</u>	
6710	<u>Suppléments d'impôts dus ou versés</u>	
6711	<u>Suppléments d'impôts estimés</u>	
6712	<u>Provisions fiscales constituées</u>	
6720	<u>Impôts étrangers sur le résultat de l'exercice</u>	
6730	<u>Impôts étrangers sur le résultat d'exercices antérieurs</u>	
68.	Transferts aux impôts différés et aux réserves immunisées	
6800	<u>Transfert aux impôts différés [27bis]</u>	[R] IX bis - III.bis
6809	<u>Transfert aux réserves immunisées</u>	[R] XII.
69.	Affectations et prélèvements	
6900	<u>Perte reportée de l'exercice précédent</u>	
6910	<u>Affectations au capital et à la prime d'émission</u>	
692	<u>Dotations aux réserves</u>	
6920	<u>Dotation à la réserve légale</u>	
6921	<u>Dotation aux autres réserves</u>	
6930	<u>Bénéfice à reporter</u>	
6940	<u>Rémunération du capital</u>	
6950	<u>Administrateurs ou gérants</u>	
6960	<u>Autres allocataires</u>	
6970	<u>Actions à rembourser (avis CNC 129/5)</u>	

7. Produits

70.	Chiffres d'affaires	[R] I.A.
700 à		
707	<u>Ventes et prestations de services</u>	
7000	<u>Ventes T.V.A. 0 %</u>	
7001	<u>Ventes T.V.A. 6 %</u>	
7002	<u>Ventes T.V.A. 12 %</u>	
7003	<u>Ventes T.V.A. 21 %</u>	
7005	<u>Ventes co-contractant</u>	
7006	<u>Ventes intracommunautaires</u>	
7007	<u>Ventes export</u>	

7008	Ventes notes de crédit intracommunautaires		7463	Autres	
7009	Ventes notes de crédit hors UE		7464	Avantages de toute nature	
7080	<u>Remises, ristournes et rabais accordés (-) [28]</u>		7465	Récupération de créances amorties	
71.	<u>Variation des stocks et des commandes en cours d'exécution</u>	[R] I.B.	747	Remises et ristournes obtenues des fournisseurs	
7120	<u>Des en-cours de fabrication</u>		7471	Remises et ristournes obtenues	
7130	<u>Des produits finis</u>		7472	Commissions, courtages	
7150	<u>Des immeubles construits destinés à la vente</u>		748	Ventes de produits ne relevant pas de l'activité habituelle	
717	<u>Des commandes en cours d'exécution</u>		7480	Ventes de déchets, rebus, mitrilles	
7170	<u>Valeur d'acquisition</u>		7481	Ventes d'emballages	
7171	<u>Bénéfice pris en compte</u>		7484	Ventes d'immobilisés (facturation)	
72.	<u>Production immobilisée</u>	[R] I.C.	7489	Transferts aux résultats	
74.	<u>Autres produits d'exploitations</u>	[R] I.D.	75.	<u>Produits financiers</u>	[R] IV.
7400	<u>Subsides d'exploitation et montants compensatoires</u>		7500	<u>Produits des immobilisations financières</u>	[R] IV.A.
7410	<u>Plus-values sur réalisations courantes d'immobilisations corporelles</u>		7510	<u>Produits des actifs circulants [26]</u>	[R] IV.B.
7420	<u>Plus-values sur réalisation de créances commerciales</u>		7520	<u>Plus-values sur réalisation d'actifs circulants</u>	[R] IV.C.
743 à			7530	<u>Subsides en capital et en intérêts</u>	[R] IV.C.
749	<u>Produits d'exploitation divers</u>		7540	<u>Différences de change [27]</u>	[R] IV.C.
743	Récupération des frais de personnel		7550	<u>Ecarts de conversion des devises [27]</u>	[R] IV.C.
7431	Accidents - Sinistre		7560 à		
7432	Salaires garantis		7590	<u>Produits financiers divers</u>	[R] IV.C.
7433	Crédits d'heures - Crédits formations		76.	<u>Produits exceptionnels</u>	[R] VII.
7434	Plan d'entreprise - Plan d'embauche		760	<u>Reprises d'amortissements et de réductions de valeur</u>	[R] VII.A.
7435	Emploi de réinsertion		7600	<u>Sur immobilisations incorporelles</u>	
7436	Bas salaires		7601	<u>Sur immobilisations corporelles</u>	
7437	Maribel		7610	<u>Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières</u>	[R] VII.B.
7438	Interruption de carrière		7620	<u>Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels</u>	[R] VII.C.
744	Redevances et royalties		7630	<u>Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés</u>	[R] VII.D.
7441	reçues de sociétés soeurs		764	<u>Autres produits exceptionnels</u>	[R] VII.E.
7442	sur concession de droit d'exploiter		7641	Dons reçus	
745	Produits de location non professionnels		7642	Indemnités sur sinistres	
7451	Location d'immeubles, terrains		7670	Boni sur liquidation	
7452	Location installations et machines		7671	Produits sur remises de créances pour concordat judiciaire	
7453	Indemnités pour rupture de bail		77.	<u>Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales</u>	[R] X.B.
7454	Boni sur reprise d'emballages consignés				
7455	Avantages sur locations				
7456	Location de droit d'exploiter				
746	Récupération de frais auprès de tiers				
7461	À charge de compagnies d'assurance				
7462	Utilisation de garanties retenues				

771	<u>Impôts belges sur le résultat</u>		
7710	<u>Régularisation d'impôts dus ou versés</u>		
7711	<u>Régularisation d'impôts estimés</u>		
7712	<u>Reprises de provisions fiscales</u>		
772	<u>Impôts étrangers sur le résultat</u>		
78.	<u>Prélèvements sur réserves immunisées et impôts différés</u>		
7800	<u>Prélèvements sur les impôts différés [27bis]</u>	[R]	IX. bis
		[R]	III. bis
7809	<u>Prélèvements sur les réserves immunisées</u>	[R]	XII.
79.	<u>Affectations et prélèvements</u>		
7900	<u>Bénéfice reporté de l'exercice précédent</u>		
7910	<u>Prélèvement sur le capital et les primes d'émission</u>		
7920	<u>Prélèvement sur les réserves</u>		
7930	<u>Perte à reporter</u>		
7940	<u>Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte</u>		

0. Droits et engagements hors bilan [29] [30]

00.	<u>Garanties constituées par des tiers pour compte de l'entreprise</u>		
000	<u>Créanciers de l'entreprise, bénéficiaires de garanties de tiers</u>		
001	<u>Tiers constituants de garanties pour compte de l'entreprise</u>		
01.	<u>Garanties personnelles constituées pour compte de tiers</u>		
010	<u>Débiteurs pour engagements sur effets en circulation</u>		
011	<u>Créanciers d'engagements sur effets en circulation</u>		
0110	<u>Effets cédés par l'entreprise sous son endos</u>		
0111	<u>Autres engagements sur effets en circulation</u>		
012	<u>Débiteur pour autres garanties personnelles</u>		
013	<u>Créanciers d'autres garanties personnelles</u>		
02.	<u>Garanties réelles constituées sur avoirs propres</u>		
020	<u>Créanciers de l'entreprise, bénéficiaires de garanties réelles</u>		
021	<u>Garanties réelles constituées pour compte propre</u>		
022	<u>Créanciers de tiers, bénéficiaires de garanties réelles</u>		
023	<u>Garanties réelles constituées pour compte de tiers</u>		

03.	<u>Garanties reçues</u>		
030	<u>Dépôts statutaires</u>		
031	<u>Déposants statutaires</u>		
032	<u>Garanties reçues</u>		
033	<u>Constituants de garanties</u>		
04.	<u>Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise</u>		
040	<u>Tiers, détenteurs en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise de biens et de valeurs</u>		
041	<u>Biens et valeurs détenus par des tiers en leur nom mais aux risques et profits de l'entreprise</u>		
05.	<u>Engagements d'acquisition et de cession d'immobilisations</u>		
050	<u>Engagements d'acquisition</u>		
051	<u>Créanciers d'engagements d'acquisition</u>		
052	<u>Débiteurs pour engagements de cession</u>		
053	<u>Engagements de cession</u>		
06.	<u>Marchés à terme</u>		
060	<u>Marchandises achetées à terme - à recevoir</u>		
061	<u>Créanciers pour marchandises achetées à terme</u>		
062	<u>Débiteurs pour marchandises vendues à terme</u>		
063	<u>Marchandises vendues à terme - à livrer</u>		
064	<u>Devises achetées à terme - à recevoir</u>		
065	<u>Créanciers pour devises achetées à terme</u>		
066	<u>Débiteurs pour devises vendues à terme</u>		
067	<u>Devises vendues à terme - à livrer</u>		
07.	<u>Biens et valeurs de tiers détenus par l'entreprise</u>		
070	<u>Droits d'usage à long terme</u>		
0700	<u>Sur terrains et constructions</u>		
0701	<u>Sur installations, machines et outillage</u>		
0702	<u>Sur mobilier et matériel roulant</u>		
071	<u>Créanciers de loyers et redevances</u>		
072	<u>Biens et valeurs de tiers reçus en dépôt, en consignation ou à façon</u>		
073	<u>Commettants et déposants de biens et de valeurs</u>		
074	<u>Biens et valeurs détenus pour comptes ou aux risques et profits de tiers</u>		
075	<u>Créanciers de biens et de valeurs détenus pour compte de tiers ou à leurs risques et profits</u>		

09.	Droits et engagements divers
090	Engagements de résolution de concordat
091	Créances de résolution de concordat
092	Créanciers sous conditions concordataires
093	Droits sur conditions concordataires
094	Litiges en cours
095	Créanciers de litiges en cours
096	Débiteurs sur garanties techniques
097	Droits sur garanties techniques
098	Titulaires d'options (d'achat ou de vente sur titres)
099	Options (d'achat ou de vente) sur titres émis.

Légende / symboles :

[A] = Compte de l'actif
[P] = Compte du passif
[R] = Compte de résultats

Les intitulés de comptes soulignés font référence aux comptes du P.C.M.N.

Notes relatives au P.C.M.N.

- [1] (Pour mémoire car sans objet) Uniquement les plus-values actées antérieurement au début de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983.
- [2] (Pour mémoire car sans objet) Y compris les reprises de réductions de valeur visées à l'article 44 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976.
- [3] Uniquement les reprises de réductions de valeur visées à l'article 44 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976.
- [4] A ventiler par catégories de risques et charges énumérées à l'article 19, alinéa 5, lettre c) de l'arrêté royal du 8 octobre 1976.
- [5] Les amortissements sur frais d'établissement sont portés au crédit des comptes concernés, ou font l'objet de sous-comptes relatifs à ceux-ci.
- [6] Ce compte ou ses subdivisions prévues au plan comptable de l'entreprise font l'objet de sous-comptes relatifs :
1° à la valeur d'acquisition;
2° aux plus-values actées;
3° aux amortissements ou réductions de valeur actés portant respectivement les chiffres 0, 8 et 9 comme dernier chiffre de l'indice du sous-compte.

Les entreprises ont toutefois la faculté de regrouper les plus-values ainsi que les amortissements et réductions de valeur actés dans des comptes portant respectivement les indices 218 et 219, 228 et 229, 238 et 239, 248 et 249, 258 et 259, 268 et 269, 278 et 279.

En ce cas, ces comptes doivent mentionner, de manière distincte, et selon les distinctions prévues au plan comptable de l'entreprise, les diverses catégories d'actifs auxquelles ces plus-values, amortissements et réductions de valeur se rapportent. Le 2° ci-dessus ne s'applique en ce qui concerne les immobilisations incorporelles que pour les plus-values actées avant le début de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983.

- [7] Ce compte n'est utilisé que lorsqu'une distinction n'est pas susceptible d'être opérée entre terrains et constructions, ou lorsqu'une telle distinction n'est pas opérée sous l'angle notamment des amortissements.
- [8] Autres que ceux imputables aux comptes 213, 27 et 360.
- [9] La subdivision de ce compte en fonction de la valeur d'acquisition et des réductions de valeur actées peut être remplacée par une subdivision selon d'autres critères (catégories de matières premières, de fournitures, de produits finis, de marchandises ou de biens, localisation ou destination de ceux-ci, etc.). Dans ce cas pour chacune de ces subdivisions, les sous-comptes ci-après doivent être ouverts :
1° valeur d'acquisition ;
2° réductions de valeur actées, portant respectivement les chiffres 0 et 9 comme dernier chiffre de l'indice du sous-compte.
- [10] Ou prix du marché lorsque ce dernier prix lui est inférieur. Si, antérieurement au début de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983, les stocks ont été réévalués à leur valeur de remplacement, cette réévaluation, si celle-ci subsiste, est soit comprise dans la valeur d'acquisition, soit mentionnée dans un sous compte distinct.
- [11] Article 31, alinéa 3 de l'arrêté royal du 8 octobre 1976.
- [12] La subdivision du compte 37 en sous-compte 370, 371 et 379 peut être remplacée par une subdivision par commande comportant pour chacune d'elles la valeur d'acquisition, le bénéfice pris en compte et les réductions de valeur actées.
- [13] Le transfert à ces comptes des créances à plus d'un an ou de la partie des créances échéant dans l'année ne doit être opéré qu'en fin d'exercice.
- [14] Clients dont le compte présente un solde créditeur.
- [15] Les produits à recevoir peuvent également faire l'objet d'une subdivision du compte "400 clients" ou être rattachés aux comptes des clients.
- [16] Le transfert à ces comptes des dettes à plus d'un an ou de la partie des dettes échéant dans l'année ne doit être opéré qu'en fin d'exercice.
- [17] Ce compte n'est normalement alimenté qu'en fin d'exercice. L'écriture inverse est passée au début de la période suivante.
- [18] Fournisseurs dont le compte présente un solde débiteur.
- [19] Les factures à recevoir peuvent également faire l'objet d'une subdivision du compte "440 fournisseurs" ou être rattachées aux comptes des fournisseurs.
- [20] Les valeurs échues transmises à un établissement de crédit pour encaissement peuvent également être imputées au compte "55 Etablissements de crédits".
- [21] Si un compte courant présente en fin d'exercice un solde en faveur de l'établissement de crédit, ce solde est normalement transféré à cette date au compte "433 Etablissement de crédit-dettes en compte courant". L'écriture inverse est passé au début de la période suivante.
- [22] Les ordres de virement émis peuvent également être imputés à ce compte.
- [23] La subdivision de ce compte en achats, d'une part, en variation de stocks, d'autre part, peut être remplacée par une subdivision selon d'autres critères (catégories de matières premières, de fournitures, de marchandises ou de biens, etc.). Dans ce cas, pour chacune de ces subdivisions, des sous-comptes doivent être ouverts, pour les achats, d'une part, pour les variations de stocks, d'autre part, portant respectivement les chiffres 0 et 9 comme dernier chiffre de numéro du sous-compte. Cette subdivision doit correspondre à celle adoptée à la classe 3.
- [24] Les remises, ristournes et rabais sur achats peuvent également faire l'objet de sous-comptes relatifs aux achats; les remises, ristournes et rabais sur des achats déterminés peuvent toutefois être portés directement aux comptes d'achats concernés.

- [25] Ainsi que les commissaires non-reviseurs d'entreprise.
- [26] Créances autres que commerciales, placements de trésorerie valeurs disponibles.
- [27] Sauf dans la mesure où ces différences de change ou ces écarts de conversion des devises se rapportent de manière spécifique à d'autres postes du compte de résultats, et y sont imputés à ce titre.
- [27 bis] IX bis dans le schéma complet; III bis dans le schéma abrégé.
- [28] Les remises, ristournes et rabais sur ventes peuvent également faire l'objet de sous-comptes des comptes relatifs aux ventes; les remises, ristournes et rabais accordés sur des ventes déterminées peuvent toutefois être portés directement aux comptes de ventes concernés.
- [29] Les entreprises ont la faculté d'utiliser aussi pour le codage de ces comptes, à condition d'en respecter l'ordre et les subdivisions, les classes 8 et 9 ou certains comptes de ces classes.
- [30] Sont portés dans les comptes de la classe 0 les droits et engagements autres que ceux qui doivent être portés dans les comptes des classes 1 à 5.
- [31] Ces comptes ne figurent pas à l'A.R. relatif au plan comptable minimum normalisé mais leur usage est préconisé par la C.N.C.

[Bull. C.N.C., n° 20, Décembre 1997]